



Politique de la science, de la technologie et de l'innovation: le rôle des parlements



Remerciements

Prof. David Cope, Directeur, Office parlementaire de la science et de la technologie, Parlement, du Royaume-Uni et Mme Diana Malpede, Spécialiste en politique de la science et de la technologie, ont effectué les recherches documentaires et rédigé la première version de ce document en 2006. Le présent document a été mis à jour par Diana Malpede en mai 2012.

Les appellations employées dans ce volume et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO ou de l'ISESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Les idées et opinions exprimées dans ce document de travail sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'UNESCO ou d'ISESCO.

Table des matières

1. Introduction
2. La gouvernance de la science et de la technologie dans les Parlements
3. La participation des parties prenantes
4. Comment les parlements traitent les questions relatives à la science et à la technologie
Remarques préliminaires
Structures officielles
Procédures officielles
Structures informelles
5. Structures de soutien à l'activité parlementaire relative à la et à la technologie
6. Accroître l'efficacité des échanges interparlementaires
7. Les Forums Interparlementaires sur la S&T : un' initiative de l'UNESCO
8. Liste des Annexes
9. Références

Liste des ANNEXES

- Annexe A Services parlementaires d'évaluation de la technologie : une typologie
- Annexe B: DÉCLARATION D'HELSINKI, Helsinki, Finlande, 13-14 janvier 2003
- Annexe C DÉCLARATION de BUENOS AIRES, Forum latino-américain, Buenos Aires, 07-08 mars 2005
- Annexe D Forum de politique de la science d'Asie du Sud, Inde, 8 mars 2005
- Annexe E Forum mondial sur la science, Budapest, Hongrie, Novembre 2005
- Annexe F Forum de politique de la science et de la technologie pour le développement durable d'Asie Centrale et du Sud-Ouest, Téhéran, Iran, 21-23 janvier 2006.
- Annexe G : Session spéciale sur "Investir dans la Science, la Technologie et l'Innovation: Défis et Opportunités pour les Parlements», Budapest, Hongrie, 9 novembre 2007
- Annexe H : Révision des politiques scientifiques, technologiques et de l'innovation- Déclaration de Mombasa sur la création d'un Réseau Parlementaire pour l'Afrique de l'Est sur la Science et la Technologie pour le Développement, Mombasa, Kenya, 30 mars – 3 avril 2009
- Annexe I : Forum interparlementaire africain sur la science, la technologie et l'innovation, Addis-Abeba, Ethiopie, 2 mai 2011

1. Introduction

Face à un contexte de mondialisation croissante, les décideurs politiques doivent formuler des politiques, des programmes et des partenariats qui maximaliseront les opportunités économiques de leur pays. Il est donc essentiel de disposer d'une série de mécanismes garantissant que les décideurs gouvernementaux comme ceux des parlements qui sont responsables de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) peuvent intervenir avec efficacité dans les questions relatives aux STI.

L'émergence d'un système complexe de gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation, étant liée à la complexité du système scientifique et technologique contemporain, a des conséquences importantes pour les parlements. Ces derniers, en particulier, éprouvent des difficultés croissantes pour affronter et traiter la complexité grandissante des STI et pour définir des priorités de recherche visant à répondre aux besoins des populations ainsi qu'aux objectifs nationaux de développement.

Quelles sont les principales contraintes auxquelles sont confrontés les parlementaires dans leur travail législatif concernant la science et la technologie?

Quels sont les voies et les moyens adoptés ou à adopter pour gérer les complexités du développement des STI et formuler la politique de la science?

Quel est le rôle de la communauté scientifique dans le processus législatif concernant la STI?

Comment engager ou améliorer un dialogue constructif entre scientifiques et parlementaires?

Comment associer au processus législatif sur la science les différentes composantes de la société, y compris le public et les médias?

Telles sont quelques unes des principales questions traitées par le Document de Travail "La science, la technologie et la politique de l'innovation : Le rôle des parlements".

Ce document s'inscrit dans les travaux de l'UNESCO visant à mettre en lumière de nouvelles formes d'interaction entre la communauté scientifique, les décideurs politiques et la société, ainsi que les nouvelles dispositions institutionnelles requises entre différents domaines d'action gouvernementale pour améliorer la cohérence et la consistance de la politique de la science et de la technologie. L'Organisation développe en fait depuis 2003 ses approches de travail avec les parlements pour les questions liées aux STI. Elle a lancé dans cette optique, à la suite de la Conférence internationale sur "Science, technologie et innovation : Perspective parlementaire", organisée conjointement par l'UNESCO, ISESCO et le Comité du Futur du Parlement finlandais, à Helsinki (janvier 2003) des projets pilotes nationaux et régionaux visant à développer des Forums interparlementaires pour les STI et à réunir des comités parlementaires pour la science.

Une vue d'ensemble de la complexité de la gouvernance des STI ainsi que des interactions entre les activités parlementaires et les domaines des STI est présentée.

Le document analyse aussi les structures et les mécanismes utilisés par les parlements dans le processus législatif en matière de STI et pour l'examen de la politique gouvernementale. et présente les Forums interparlementaires STI, une initiative de l'UNESCO qui fait partie d'un vaste effort de l'Organisation visant à encourager le dialogue entre décideurs gouvernementaux, parlements, scientifiques, industriels, médias et représentants de la société civile pour une meilleure gouvernance des STI.

Les conclusions et recommandations de plusieurs Forums parlementaires sur les STI organisés par l'UNESCO, en coopération avec ISESCO et d'autres partenaires, complète ce document.

2. La gouvernance de la science, la technologie et l'innovation dans les Parlements

2.1 Nous vivons une époque de changements des systèmes STI sans précédent. La nécessité de prendre en compte des relations plus complexes, parmi lesquelles les interactions entre phénomènes relevant d'échelles temporelles et spatiales différentes, appelle de nouvelles alliances entre les domaines du savoir. Une meilleure compréhension du processus scientifique et de ses incertitudes, qui constitue une dimension fondamentale de ce processus, remplace désormais la pratique traditionnelle de l'entreprise scientifique.

2.2 Nos institutions de gouvernance sont appelées, dans ce contexte, à prendre en charge et à gérer l'influence croissante des STI qui affectent un nombre croissant de domaines de la vie humaine. Autrement dit, non seulement les développements scientifiques et technologiques, suscitent des préoccupations croissantes, mais ils requièrent aussi des décisions et des actions politiques. On rencontre ici la politique du savoir et de la technologie, dans laquelle les scientifiques jouent un rôle essentiel en fournissant aux décideurs, dans le domaine scientifique, des catégories, des normes, des descriptions, des évaluations, etc. Les responsables politiques s'y réfèrent, en particulier pour analyser les problèmes, définir ce qu'est le problème et comment l'aborder, et prévoir les conséquences ou les impacts de différentes actions envisagées.

2.3 Au cours des temps, les avancées scientifiques et techniques ont institué une situation dans laquelle des compétences scientifiques et techniques de plus en plus poussées sont nécessaires pour prendre des décisions. La gouvernance et la réglementation contemporaines sont cependant bien trop diverses et exigeantes d'un point de vue technique et procédural pour les réponses que peut apporter à lui seul le responsable politique ou représentant le mieux éduqué. De ce fait, le suivi efficace, les débats et la prise de décision relatifs à beaucoup, sinon à la plupart, des domaines politiques d'aujourd'hui se situent bien au-delà de la capacité d'un parlement habituel (ou de ses partis et de ses membres), quels que soient sa taille, ses compétences, son degré d'organisation ou ses spécialisations.

2.4 Les institutions parlementaires éprouvent de plus en plus de difficultés à prendre en compte et à faire face à la complexité croissante, le contenu très technique, la vitesse du changement et la fragilité de bien des développements dans les sociétés modernes, en particulier en ce qui concerne les aspects révolutionnaires des développements scientifiques et technologiques. Les débats et controverses sur les aliments génétiquement modifiés, le clonage humain, les expérimentations et thérapies géniques, les nouvelles technologies de l'information ou le réchauffement climatique qui ont récemment animé beaucoup de parlements sont autant d'illustrations frappantes des difficultés croissantes auxquelles sont confrontés les parlements.

2.5 Les problèmes sont énormes lorsqu'il s'agit de disposer d'un aperçu général et de définir un cadre juridique pour beaucoup de processus à l'œuvre dans les sociétés modernes. On peut citer comme exemples, parmi bien d'autres, le commerce, l'industrie, les institutions financières et monétaires, la recherche, l'éducation, les relations de genre, les soins de santé publique, les technologies de l'information, les biotechnologies et les développements des sciences de la vie, l'environnement, les ressources naturelles, la mondialisation, les nouvelles formes de gouvernance, etc. Les parlements sont à l'évidence conduits à se préoccuper et à traiter de questions essentielles dans chacun de ces domaines dont la liste n'est pas exhaustive.

2.6 Pour compliquer encore davantage les choses, la science reconnaît dans beaucoup de cas qu'elle se heurte à des incertitudes. Il en va souvent ainsi, notamment, quand la question touche à des systèmes extrêmement complexes, comme c'est fréquemment le cas dans le domaine de l'environnement: une forêt, un lac ou un autre écosystème ne peut être mis dans une éprouvette pour une expérience. Les conclusions tirées par les scientifiques comportent des degrés variables d'incertitudes, et différents scientifiques peuvent tirer des conclusions différentes des données disponibles. En fait, les désaccords entre scientifiques n'ont rien de nouveau. Ils font partie intégrante de la démarche scientifique et constituent le moyen par lequel les anciennes hypothèses ou théories sont abandonnées et les nouvelles acceptées. La nouveauté tient au fait que ces controverses entre scientifiques se développent normalement dans les pages de périodiques scientifiques ou dans les salles de conférence de réunions scientifiques, et non dans les débats parlementaires, dans les tribunaux ou dans les pages éditoriales de journaux.

2.7 Si l'incertitude et la controverse sont sans doute implicites dans la démarche scientifique, l'absence d'un consensus scientifique clair sur des questions politiques importantes rend les questions concernées bien plus difficiles à traiter par les décideurs. Des mesures peuvent toutefois être prises pour mieux éclairer les décisions scientifiques et techniques des régulateurs, législateurs et tribunaux.

2.8 Par ailleurs, les sociétés qui ont pris conscience de ces développements sont de plus en plus préoccupées par la manière dont le progrès scientifique est utilisé et par les risques et nuisances découlant du développement technologique. Tout en exprimant une attitude généralement positive envers la science et la technologie, l'opinion publique n'en est pas moins de plus en plus inquiète des risques associés aux développements scientifiques et technologiques. Tout en souhaitant de plus en plus être directement consultés sur les orientations des développements scientifiques et technologiques, les citoyens se tournent vers leurs représentants élus aux parlements pour entamer un examen efficace et engager des propositions législatives positives et rassurantes.

2.9 Les nouvelles formes d'interfaces entre l'État, le marché et la société civile qui trouvent leur expression concrète dans les modes d'interrelations entre agences gouvernementales, industrie privée, organisations non gouvernementales, établissements d'enseignement, centres de recherche, syndicats, associations professionnelles et entités similaires, dessinent un nouvel environnement richement interconnecté pour la définition des stratégies et la mise en œuvre des politiques. Il est désormais nécessaire de prendre en compte et de mieux comprendre une large gamme de mécanismes institutionnels nouveaux de transfert et de diffusion de la technologie, de recherche et développement et d'enseignement supérieur, parmi d'autres, afin d'évaluer leurs impacts et de mesurer leurs portées.

2.10 En général, les parlements (et les gouvernements dont ils suivent l'action) n'ont guère évolué pour traiter d'un ensemble aussi complexe de problèmes, de processus et de nouveaux développements. La plupart des membres de parlements (et les fonctionnaires publics), tout comme les autres citoyens, n'ont pas bénéficié des enseignements, formations et expériences nécessaires pour se mesurer à cet univers complexe avec ses multiples spécialisations, dimensions techniques et incertitudes. La compréhension, l'accompagnement et la régulation de ces domaines présentent des défis considérables pour les parlements et leur gouvernement central, quelles que puissent être leur degré de sophistication et la qualité des personnels.

3. Participation des parties prenantes

3.1 La prise de décisions politiques est aujourd'hui de plus en plus marquée par la participation de multiples acteurs, et pas seulement de ceux qui en sont officiellement en

charge. Il s'agit des autorités gouvernementales appropriées ou de leurs représentants (Organisations gouvernementales, ou OG), d'entreprises privées et d'autres intérêts pertinents aux côtés des ONG.

3.2 La complexité et le dynamisme croissants du monde contemporain, avec les limites ou les carences du système parlementaire de gouvernement, conduisent à de nouvelles formes de régulation et de gouvernance qui sont apparues rapidement et se sont substituées aux formes gouvernementales établies dans de nombreux domaines.

3.3 Un ensemble de ces formes de gouvernance se développe en parallèle et en interaction (coopérative ou concurrentielle) avec les institutions gouvernementales parlementaires. La diversité de ces formes repose principalement sur, et associe, des acteurs de la société civile, mais elles se trouvent souvent en interface et en interpénétration avec des organismes publics. Les acteurs de la société civile ne sont pas seulement ceux du marché et des intérêts économiques, mais incluent des groupes d'intérêt public, des mouvements sociaux, des organisations d'entraide et d'autres associations très diverses. Ils sont animés par des objectifs et des intérêts divers (économiques, politiques, professionnels, idéalistes, etc.) et s'engagent habituellement de façon sélective sur des questions d'intérêt public spécifiques et des choix politiques : situations de l'industrie et du marché de l'emploi, environnement, ressources naturelles, défense des consommateurs, dépistage génétique et plus généralement biotechnologies, etc.

3.4 Les débats actuels sur la gouvernance des STI portent un intérêt marqué aux manières d'assurer une participation adéquate des "parties prenantes" à la prise de décisions sociales sur les choix technologiques et, plus généralement, sur les trajectoires de développement alternatives. Le terme de "parties prenantes" renvoie aux fournisseurs comme aux utilisateurs de technologie, y compris aux donateurs étrangers ou sociétés multinationales ainsi qu'à de nombreux différents groupes nationaux susceptibles d'être potentiellement affectés par les bénéfices éventuels comme par les retombées négatives possibles des politiques qui auront été adoptées. Les expériences récentes des pays industrialisés, où la tradition et la pratique de la participation du public a beaucoup évolué au cours des deux dernières décennies, et continue de progresser, permettent de tirer bien des leçons sur les processus de participation des parties prenantes,

3.5 Pour que la participation des parties prenantes soit plus que symbolique, il est nécessaire que les décideurs soient réellement prêts à donner la parole aux autres et à favoriser à la fois une meilleure compréhension par le public des questions (parfois complexes) et un débat public constructif. Le degré et la forme de la participation du public aux décisions relatives au développement, à la mise en place et à la régulation de la gestion sociale et de la maîtrise de la technologie représentent, du reste, des questions qui font l'objet des débats les plus animés. Les décideurs sont de plus en plus souvent conduits à démontrer officiellement qu'ils ont pris en compte les conclusions de tels débats pour en arriver à leurs décisions.

4. Comment les parlements traitent des STI

4.1 Remarques préliminaires

4.1.1 Il faut noter que les observations qui suivent ne s'appliquent pas seulement aux parlements au *niveau national*. Beaucoup de pays ont des parlements décentralisés qui peuvent détenir des compétences officielles (et, plus largement, des préoccupations

générales) dans des domaines liés aux STI. Dans deux cas¹, des parlements décentralisés ont institué des structures officielles d'évaluation de la technologie telles que celles examinées dans l'Annexe A. Le Parlement Européen supranational de l'Union Européenne est aussi concerné et dispose de même d'un service formel d'évaluation de la technologie.

4.1.2 Un autre aspect à prendre en considération est la structure du Parlement: uni ou bicaméral. Dans certains pays, le mode de sélection de la seconde chambre peut lui conférer une pertinence particulière en matière de science et de technologie. Cet aspect ne sera pas développé davantage dans ce document.

4.1.3 Pour les besoins de la présente analyse, les parlements seront envisagés comme ayant :

- Des structures formelles, p. ex., des comités,
- des procédures formelles, p. ex., des débats,
- des structures informelles, telles que divers groupes informels.

4.2 Structures formelles

4.2.1 Un examen rapide des parlements dans le monde indique qu'ils empruntent huit voies différentes pour traiter formellement de questions scientifiques et technologiques en s'appuyant sur des "structures" (principalement des comités/commissions ou similaires). Dans quelques parlements, le système reproduit à l'identique les "compétences" d'un ministère gouvernemental dont le parlement examine les politiques. Dans d'autres cas, la structure parlementaire ne transpose pas directement celle du ministère gouvernemental.

4.2.2 Les différents modèles sont :

1. Disposer d'un comité/ une commission de la **Science et de la Technologie** à part entière, autrement dit d'un comité/une commission totalement autonome, dont le statut et les procédures équivalent à ceux de tous les autres comités/commissions permanent(e)s du parlement. Il n'en découle *pas* nécessairement que ces autres comités ne traitent pas eux-mêmes de questions ayant une dimension scientifique et technologique importante, comme par exemple les aspects technologiques de la défense, qui seront examinés par un comité/ une commission de la défense.
2. Assigner le STI à la sphère de compétence d'un comité/une commission du **"Commerce et de l'Industrie"** (Commerce, Affaires économiques, etc. est une autre forme d'intitulé de tels comités. La "Science" et/ou la "Technologie" peuvent ou non apparaître spécifiquement dans l'intitulé). Il n'est pas surprenant qu'une telle *attribution* de compétence pour les STI se produise surtout dans les pays qui assignent une haute priorité aux aspects de "création de richesse" et d'"innovation" de la science et de la technologie.
3. Attribuer les STI à un comité/ une commission dont la compétence concerne l'**Éducation** (Le titre est parfois « Éducation et Recherche », qui assure une reconnaissance plus explicite d'au moins une des composantes de la science et de la technologie, mais ici encore la "Science" et/ou la "Technologie" n'est pas spécifiquement identifiée dans le titre). Voici peut-être le plus traditionnel des

¹ Par exemple en Flandre, Belgique, le Vlaams Instituut voor Wetenschappelijk en Technologisch Aspectenonderzoek (Institut flamand d'évaluation de la science et de la technologie) et en Catalogne, Espagne, le Comissió Assessora de Ciències i Tecnologia.

"modèles", qui renvoie à l'évolution de la science et de la technologie dans un cadre universitaire. Dans plusieurs parlements, la science est associée aux affaires culturelles, signe de la reconnaissance de son caractère "noble" d'entreprise intellectuelle.

4. Assigner explicitement ou implicitement une responsabilité envers la science et la technologie à un comité/une commission **spécialisé(e) en tel ou tel domaine**. C'est le cas lorsque ce comité a mené dans un passé peu éloigné une enquête ayant une composante scientifique et technologique importante. C'est presque par défaut que ce comité "**acquiert**" les STI comme responsabilité permanente. L'expérience tend à montrer que (tout au moins depuis un passé récent) les comités parlementaires chargés de l'environnement connaissent le plus souvent ce type de processus d'acquisition.
5. Création d'une "**commission**" ou "**Délégation**" parlementaire *ad hoc* ayant une durée de vie prédéterminée et qui est fréquemment chargée de produire un rapport sur un sujet spécifique. Cette approche stratégique est souvent retenue en réponse à un sentiment de "crise", comme la pénurie de personnels compétents en science et en technologie, supposée être nuisible pour l'économie. Le titre de "Commission" est aussi souvent donné à une structure *ad hoc* à laquelle participent des membres parlementaires et non parlementaires.
6. Traitement des STI par un comité/ une commission qui suit l'**activité du Premier Ministre**. Les Premiers Ministres sont habituellement responsables des aspects interministériels du gouvernement. Comme tel est manifestement le cas de la science et de la technologie, certains gouvernements, en assignent la responsabilité au Premier Ministre, parfois par l'intermédiaire d'une agence spécifique instituée à son niveau.
7. **Pas de structure spécifique** pour les questions relatives aux STI, autrement dit une absence totale de reconnaissance structurelle parlementaire en ce domaine. Ceci ne signifie évidemment pas que ces parlements ne prêtent *aucune* attention à la science et à la technologie, puisque cette compétence peut être attribuée à d'autres comités spécialisés ou peut être assumée grâce à des *procédures* plus générales, telles que les débats, les questions parlementaires, etc. (Voir ci-dessous).
8. Reconnaissance de la **nécessité particulière et fondamentale** de traiter de la science et de la technologie, conduisant à la création d'une fonction dédiée pouvant revêtir des formes diverses, mais fréquemment appelée fonction d'**évaluation de la technologie** (ET). C'est la forme la plus avancée d'ajustement structurel parlementaire en ce domaine. Jusqu'à ce jour, ce type de système n'a été mis en place qu'en Europe et en Amérique du Nord. Il est examiné plus en détails dans l'Annexe A. De tels mécanismes spécifiques pour la science et la technologie sont des compléments et en aucune manière des substituts aux moyens parlementaires plus "traditionnels" de traiter de la science et de la technologie. C'est ainsi que le Bundestag allemand dispose d'un tel mécanisme avec son *Büro für Technikfolgen-Abschätzung beim Deutschen Bundestag* (TAB), mais a aussi un comité parlementaire du type habituel, le Ausschuss für Bildung, Forschung und Technikfolgenabschätzung (Comité pour l'éducation, la recherche et l'évaluation de la technologie) qui en fait détermine le programme de travail du TAB. Ces fonctions d'ET viennent le plus souvent en appui à toute une série de comités et plus généralement aux parlementaires, sans être en aucun cas limitées au soutien d'un comité parlementaire spécifique, et elles comportent une compétence étendue à l'ensemble du champ de la science et de la technologie.

4.3 Procédures formelles

4.3.1 L'importance des comités parlementaires est déjà solidement établie ou en progrès dans la plupart des parlements, mais ils ne sont pas le seul mécanisme d'examen parlementaire de la science et de la technologie; Des procédures plus générales (et

différentes formes de structures informelles examinées à la section suivante) peuvent aussi avoir leur rôle à jouer.

4.3.2 La procédure parlementaire formelle type est le **débat**. Le mode de sélection des sujets qui feront l'objet d'un examen parlementaire varie considérablement d'un parlement à un autre, mais il existe plusieurs voies permettant aux questions scientifiques et technologiques de devenir thèmes de débat². C'est ainsi qu'un organe doté d'une fonction relative à la science et à la technologie peut être requis de soumettre au parlement un rapport annuel qui fera l'objet d'un débat.

4.3.3 Certains, mais en aucun cas tous les débats parlementaires, s'attache à des propositions **législatives** qui doivent évidemment être approuvées par le parlement avant d'avoir force de loi dans le pays. La législation peut aussi être examinée à certaines étapes de son développement par des comités parlementaires spéciaux. Les propositions **budgétaires** visant à lever des fonds par l'impôt et autres prélèvements, ainsi que les déclarations gouvernementales sur l'affectation de ces fonds constituent un type spécifique de législation.

4.3.4 La plupart des parlements, mais pas tous, disposent d'une procédure pour les **questions** parlementaires de leurs membres adressées aux ministres ou aux hauts fonctionnaires. Il y a manifestement là un moyen permettant à chaque membre d'évoquer toutes sortes de sujets. Dans certains parlements, des créneaux horaires périodiques sont prévus pour les questions posées à chacun des ministres. Les membres du Parlement qui le souhaitent peuvent ainsi s'assurer que les questions liées à la science et à la technologie sont évoquées systématiquement et régulièrement.

4.3.5 Dans certains parlements, les membres peuvent faire connaître leurs positions en indiquant leur soutien à diverses "**motions**" ou "**pétitions**", dont certaines peuvent conduire à un débat formel et même devenir la base d'une législation, mais la plupart ne vont pas jusque là. Toutefois, elles peuvent constituer de forts indicateurs de l'"humeur" d'un parlement lorsqu'elles sont signées par une forte proportion de ses membres.

4.3.6 Des recherches systématiques ont montré, pour ce qui concerne les parlements d'au moins deux pays, que le temps et l'attention consacrés ces dernières années à la science et à la technologie par le biais de telles procédures s'est nettement accru³. Des données partielles indiquent qu'il en va de même dans un bien plus grand nombre de cas.

4.4 Structures informelles

4.4.1 Beaucoup de parlements comportent différentes formes de **regroupements partisans** de leurs membres, avec des statuts officiels et des durées de vie variables. Ils ont souvent pour fonction de faire connaître les vues des membres "ordinaires" aux ministres du gouvernement. Certains parlements ont de tels groupes parlementaires partisans pour la politique STI.

4.4.2 Les interactions entre membres des parlements et le monde extérieur ont, évidemment, une importance cruciale. Pour les encourager, toutes sortes de "**clubs**", "**associations**", etc., peuvent exister pour réunir des membres et des non-parlementaires

² Bien entendu, les rapports des comités sont fréquemment débattus en tant que tels par les parlements **en séance plénière**.

³ Science moves to centre stage, Padilla, A et Gibson, I, *Nature*, 403 (27) , 357-9, Janvier 2000. Science in Parliament, Haritash, N, National Institute of Science, Technology and Development Studies, New Delhi, India, <http://stads.res.in/contents/reshigh/rh-nirmal1.htm>

ayant des intérêts communs. Dans le domaine de la science et de la technologie, on peut citer des exemples tels que :

- en Suède - Föreningen Riksdagsmän och Forskare [RIFO] – l'Association de membres du Riksdag et de chercheurs⁴
- au Royaume Uni – Le Comité parlementaire et scientifique (Parliamentary and Scientific Committee, ou P&SC)⁵, qui est le "club" le plus ancien du Parlement du Royaume Uni et a été créé en 1939.

4.4.3 La structure et le fonctionnement de ces "clubs" peuvent être officiellement régulés par les parlements, habituellement pour garantir qu'ils ne sont pas partisans et n'exercent pas des pressions indues sur les parlementaires.

4.4.4 Enfin, dans beaucoup de pays, de nombreuses entités non parlementaires – académies des sciences et de l'ingénierie, sociétés savantes, organisations de soutien à la recherche médicale ou autres, groupes de pression environnementaux, syndicats de techniciens, associations pour les échanges commerciaux et même des firmes spécifiques ayant une base scientifique et technologique - ont créé des "bureaux de liaison parlementaires" qui témoignent de l'importance attachée au dialogue avec le parlement. Ici encore, des données partielles indiquent que ce type d'activité a connu un fort développement. À l'évidence, une fonction spécifique de groupe de pression est présente dans ces organisations.

5. Appui aux activités parlementaires en science et technologie

5.1, De notables différences existent entre parlements, même parmi les pays à niveaux de développement économique similaires, en ce qui concerne le type et le niveau des services d'appui. Les services d'appui peuvent être classés en trois catégories :

- a) ceux qui ont pour but de soutenir les activités d'une structure parlementaire spécifique telle que les comités, les "délégations", etc., en termes de personnels et de budgets,
- b) ceux qui sont concernés par l'ensemble des activités parlementaires, et qui se consacrent souvent aux services destinés individuellement aux membres, comme des "bibliothèques", "services de recherche", etc.,
- c) des services d'appui spécialisés, dédiés à la science et à la technologie, qui témoignent de la reconnaissance d'un besoin particulier de soutien dans le domaine concerné⁶.

5.2 Outre leur fonction principale - accroître l'efficacité de l'activité parlementaire - ces services d'appui peuvent assumer une fonction secondaire importante. Ils apportent une "compétence" et une "mémoire" institutionnelles permanentes qui peut compenser le caractère éphémère résultant de l'inévitable réalité du fait que les parlementaires doivent affronter des réélections périodiques et peuvent ne pas voir leurs mandats renouvelés.

5.3 Les comités parlementaires bénéficient en général des services d'au moins un fonctionnaire ou employé parlementaire. Ces personnels ne sont pas habituellement des spécialistes techniques et peuvent être fréquemment renouvelés, ou servir simultanément plusieurs comités. Dans certains parlements, les comités disposent aussi d'"assistants

⁴ Qui inclut des chercheurs relevant de domaines autres que ceux de la science et de la technologie.

⁵ Malgré son appellation, le P&SC n'est aucunement un comité parlementaire officiel.

⁶ Une telle reconnaissance d'un besoin de soutien spécialisé peut, par exemple, concerner des services juridiques et de contrôle financier.

spécialisés", ou "spécialistes de comités", qui sont des spécialistes professionnellement compétents du domaine de préoccupation du comité. Des comités peuvent aussi être autorisés à recruter d'autres spécialistes sur une base *ad hoc* et peuvent disposer d'un budget pour des consultants de recherche, ou peuvent être en mesure d'adresser dans ce but des demandes au fonds budgétaire central du parlement.

5.4 La plupart des parlements ont un service central de recherche et d'information fréquemment intégré ou associé à la bibliothèque parlementaire. Étant donné que ces services se sont agrandis avec le temps, dans plusieurs parlements des sections ont été créées pour la science et la technologie. Un trait assez général de ces services est d'être essentiellement centrés sur le service individuel des membres, fréquemment pour répondre à des questions posées par les électeurs.⁷ Les parlements diffèrent quant à la mesure dans laquelle ces services apportent leur aide à des comités et plus généralement aux procédures parlementaires (p. ex., en fournissant des informations de base pour les débats parlementaires). On enregistre aussi une grande diversité dans le niveau général de ressources allouées à ces services. Certains peuvent avoir des budgets dédiés pour des travaux spécifiques de recherche.

5.5 Depuis une trentaine d'années, plusieurs parlements ont spécifiquement réagi à l'augmentation marquée de la dimension scientifique et technologique de toutes leurs activités en créant des services parlementaires spécialement dédiés à l'évaluation de la science et de la technologie. On peut considérer ces structures comme la forme la plus avancée d'interface entre les parlements, la science et la technologie.

5.6 Ici encore, il existe plusieurs modèles, et les ressources dont ils disposent sont variables. On peut en distinguer six modèles distincts qui sont décrits en Annexe A.

6. Accroître l'efficacité des échanges interparlementaires

6.1 L'instabilité de la composition des organisations parlementaires internationales est bien connue. Dans le cas des assemblées parlementaires élues⁸, il peut s'écouler des périodes de trois à sept ans entre deux élections générales. Il se peut même que, pendant une même législature, des membres voient leurs centres d'intérêt évoluer (par exemple lorsqu'ils sont nommés à un comité, ou en raison de développements dans leurs circonscriptions). Si l'on retient le nombre total de parlements comme multiplicateur, et en tenant compte du fait que les cycles électoraux ne sont absolument pas synchronisés, on comprend qu'il y ait une fluidité inévitable dans la composition des organisations parlementaires internationales et par conséquent une tendance presque inévitable à ne se préoccuper que du court-terme.

6.2 D'autre part les programmes interparlementaires de travail ont tendance à se donner des perspectives à plus long terme. Il en découle inévitablement des difficultés pour préserver la continuité et l'élan.

6.3 Le moyen le plus efficace de faire face à ces difficultés est de veiller à ce que le *personnel parlementaire de soutien*, ainsi que les membres eux-mêmes, soient autant que possible impliqués dans des activités et que les uns et les autres en tirent un sentiment de "propriété".

⁷ Il n'en va évidemment ainsi que pour les parlements dont les membres représentent des circonscriptions électorales.

⁸ Certains parlementaires ne sont pas élus directement, ou peuvent même être nommés (p. ex., les membres de la Chambre des Lords du Parlement du RU).

7. Le Forum Interparlementaire sur la S&T : L'initiative de l'UNESCO

7.1 Dans le cadre de l'activité de conseil de l'UNESCO aux États-Membres en matière de Politiques de la science et de la technologie, une Table ronde internationale sur "la Politique de la science, de la technologie et de l'innovation : une perspective parlementaire" a été organisée à Helsinki par le Parlement de Finlande, l'UNESCO et ISESCO, les 13 et 14 janvier 2003. Des délégués de 31 pays du monde y ont participé et se sont penchés sur la manière dont les parlements peuvent développer les structures, méthodes et concepts qui leur permettent de traiter de la Politique de la science, de la technologie et de l'innovation.

7.2 Pour répondre au besoin de plus en plus reconnu d'une coopération plus étroite entre parlementaires, décideurs, scientifiques, journalistes, industriels (des secteurs public et privé) et société civile à tous niveaux, du sous-national à l'international, les participants ont recommandé la création d'un forum international réunissant les comités parlementaires pour la science, la communauté scientifique et les représentants de la société civile. Les participants ont estimé qu'un tel forum faciliterait la réalisation de ces objectifs de plusieurs manières, y compris en :

- permettant des échanges d'expériences et d'informations sur la prise de décisions politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation
- soutenant le renforcement des capacités des comités parlementaires pour la science dans les démocraties émergentes, en particulier en s'inspirant des meilleures pratiques des organisations parlementaires nationales et régionales qui ont accumulé une expérience opérationnelle importante
- renforçant les partenariats entre les législateurs, les scientifiques, les médias et les secteurs public et privé pour le développement de systèmes nationaux d'innovation
- examinant dans quelle mesure il peut être souhaitable d'harmoniser les principes de base de la régulation gouvernementale, de la promotion ou des activités STI, tout en tenant compte de la grande diversité de situations qui se manifestent dans différentes parties du monde
- non seulement en se réunissant régulièrement comme un forum traditionnel, mais en entretenant une activité permanente avec des lettres d'information, des sites Internet, des ateliers régionaux, etc.

7.3 À la suite de la Table Ronde mentionnée plus haut, l'UNESCO a lancé plusieurs projets pilotes régionaux dans le but de développer des Forums interparlementaires sur la politique STI, regroupant des comités parlementaires pour la science, des décideurs gouvernementaux, des scientifiques, des industriels, les médias et des représentants de la société civile.

7.4 Le projet a pour but de :

- fournir aux comités parlementaires STI une plateforme de dialogue avec les scientifiques, les médias, les secteurs public et privé et la société civile sur le développement de systèmes nationaux STI,
- mettre en lumière les meilleures pratiques et s'appuyer sur les leçons tirées des mécanismes existants pour la prise de décisions relatives aux STI,

- encourager le développement de mécanismes et de pratiques de gouvernance de la science et de la technologie au niveau parlementaire,
- échanger des expériences et des informations sur les processus de prise de décisions concernant la science, la technologie et l'innovation,
- soutenir le renforcement de la capacité des comités parlementaires pour la science dans les démocraties émergentes, en particulier en s'inspirant des meilleures pratiques des organisations parlementaires nationales et régionales qui ont accumulé une expérience opérationnelle importante.

Références

Adams, P.W. et Hairston, A. B. (1995), *Using Scientific Input in Policy and Decision-Making*, Oregon State University Extension Service, EC 1441.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ENVIRONNEMENT (EEA) (2001) *Signaux précoces et leçons tardives : le principe de précaution 1896/2000*, Environmental Issue Report No 22, Édité par David Gee et autres, Copenhague.

Barkan, Joel D. 2009. *Legislative Power in Emerging African Democracies*. Boulder: Lynne Rienner Publishers.

Blok, A. (2007). "Experts on public trial: On democratizing expertise through a Danish consensus conference" *Public Understanding of Science*, vol 16, nr. 2, s.

COMMISSION EUROPÉENNE (2001) *Gouvernance dans l'Union européenne : Un livre blanc*, Commission Européenne, Bruxelles

COMMISSION EUROPÉENNE (2001) *Rapport du Groupe de travail "Démocratiser l'expertise et mettre en place des références scientifiques européennes"* (Groupe 1b) Commission Européenne, Bruxelles

COMMISSION EUROPÉENNE (2005) *Conseils scientifiques et gouvernance : Présentation générale des activités*, Direction Générale de la recherche — Science et société, Commission Européenne, Bruxelles

Dickson, D., (2003), African parliaments 'need science committees', SciDevNet, Londres, <http://www.scidev.net/editorials/index.cfm?fuseaction=readeditorials&itemid=49&language=1>

Dickson, D., (2003), *Parliaments need good science advice*, SciDevNet, Londres, <http://www.scidev.net/News/index.cfm?fuseaction=readnews&itemid=330&language=1>

Funtowicz, S; Ravetz, J.; Shepherd, I et D. Wilkinson (2000). *Science and Governance in the European Union: a contribution to the debate. Science and Public Policy*, Volume 27, Numéro 5, Octobre 2000, 327-336.

Gallopín, G, Funtowicz, S., O' Connor, M., Ravetz, J. (2001), *Science for the 21st Century: from social contract to the scientific core*, International Journal of Social Science, Vol. 16.

Glynn, S.; Flanagan, K.; Keenan, M. et al. (2001) : *Science et gouvernance: Usages et limites de la classification des dispositions en matière d'avis scientifique - une étude multinationale*, un rapport IPTS du JRC - IPTS, Commission Européenne, Bruxelles

Grunwald, A. (2009). "Technology Assessment: Concepts and methods."

Haritash, N., *Science in Parliament*, National Institute of Science, Technology and Development Studies, New Delhi, Inde, <http://pistads.res.in/contents/reshigh/rh-nirmal1.htm>

Healey, M.C. (1997), *The interplay of policy, politics, and science*, CNR Canada

Hudson, A. (2007), *Parliamentary Strengthening in Developing Countries*. Overseas Development Institute, DFID.

Lord Sainsbury of Turville, Parliamentary Under-Secretary of State for Science and Innovation, , House of Lords Debate, Science and Politics, 9th December 2003 in “Science in Society: the impact and legacy of the five year Kohn Foundation funded programme” The Royal Society 2006, London, UK

M. Decker (Ed.), (2002), *Interdisciplinarity in Technology Assessment, Implementation and its Chances and Limits*, Series: Wissenschaftsethik und Technikfolgenbeurteilung, Vol. 11 Springer

Mejlgaard N., Siune K. and Aagaard, K. (2005), *The use of expert knowledge and scientific advice- Survey amongst Danish MPs*, The Danish Centre for Studies In Research and Research Policy, Université de Aarhus, Danemark

Miller, R., Pelizzo, R., & Stapenhurst, R. (2004), *Parliamentary Libraries, Institutes and Offices: The Sources of Parliamentary Information*. The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank.

OECD (2001), *Social Sciences for Knowledge and Decision Making*, Publication OCDE, Paris

(OECD) (2009) , *Focus on Citizens: Public Engagement for Better Policy and Services*, 2009, <http://www.oecd.org/dataoecd/20/3/42658029.pdf>

OXERA (2000), *Policy, risk and science: securing and using scientific advice*, Contract Research Report 295/2000, Oxford Economic Research Associated Ltd. (OXERA)

Padilla, A. and Gibson, I. (2000), *Science moves to centre stage*, Nature, 403 (27) , 357-9, Janvier 2000.

Papponetti V. and Pinelli D. (2004), *Scientific Advice to Public Policy-Making*, Fondazione Eni Enrico Mattei, Milan

POST (Parliamentary Office of Science and Technology), *Use of scientific and technological evidence within the Parliament of Uganda* A joint report by the UK Parliamentary Office of Science and Technology, the Parliament of Uganda, and the Ugandan National Academy of Sciences, 2011

Powell, M. C. & Colin, M. (2009). Participatory paradoxes. Facilitating citizen engagement in science and technology from the top-down? *Bulletin of Science, Technology & Society*, 29(4), 325-342.

Sykes, K. (2007). The quality of dialogue. *Science* (Editorial), 318, 1349.

The African Technology Policy Studies Network (2010) *The African Manifesto for STI*, Nairobi

UNDP and IPU *Global Parliamentary Report, The changing nature of parliamentary representation*, April 2012

UNESCO (1999), *Conférence Mondiale sur la Science, La science pour le 21^{ème} siècle, Un nouvel engagement, Déclaration sur la Science et l'utilisation du savoir scientifique,- Science Agenda-Framework of Action*, UNESCO

Liste des ANNEXES

- Annexe A:** Services parlementaires d'évaluation de la technologie : une typologie
- Annexe B:** DÉCLARATION D'HELSINKI Helsinki, Finlande, 13-14 janvier 2003
- Annexe C:** DÉCLARATION DE BUENOS AIRES Forum latino-américain Buenos Aires, 07-08 mars 2005
- Annexe D:** Forum de Politique de la science d'Asie du Sud Première Conférence sur la politique de la science et de la technologie Défis de à venir dans le contexte de la mondialisation
- Annexe E:** Forum mondial de la science, Budapest, Hongrie, 10-12 Novembre 2005 Session spéciale - La science dans un monde démocratique : le rôle des parlements
- Annexe F:** Forum d'Asie du Centre et du Sud Ouest sur la politique de la science et de la technologie pour le développement durable, Téhéran, Iran, 21-23 janvier 2006
- Annexe G:** Session spéciale sur "Investir dans la Science, la Technologie et l'Innovation: Défis et Opportunités pour les Parlements», Budapest, Hongrie, 9 novembre 2007
- Annexe H:** Révision des politiques scientifiques, technologiques et de l'innovation- Déclaration de Mombasa sur la création d'un Réseau Parlementaire pour l'Afrique de l'Est sur la Science et la Technologie pour le Développement, Mombasa, Kenya, 30 mars – 3 avril 2009
- Annexe I:** Forum interparlementaire africain sur la science, la technologie et l'innovation, Addis-Abeba, Ethiopie, 2 mai 2011

Annexe A Services parlementaires d'évaluation de la technologie : une typologie

Comme indiqué dans le texte de base, quelques parlements d'Europe et d'Amérique du Nord se sont donné des structures spécialisées pour répondre au besoin largement ressenti de se doter de services d'appui ayant pour but spécifique de renforcer leur capacité dans le domaine de la science et de la technologie. Il existe actuellement six modèles de structure différents pour de tels services :

- un **Office spécifique dans le parlement**, dont le personnel est composé de spécialistes techniques, exclusivement au service du parlement, **où ces personnels conduisent des recherches et préparent des études**. L'archétype des services parlementaires d'évaluation de la technologie, l'Office of Technology Assessment (Office d'évaluation de la technologie, ou OTA) du Congrès des États-Unis relève de ce modèle⁹. D'autres exemples sont ceux de l'Office Parlementaire d'évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) du Parlement français, le Vlaams Instituut voor Wetenschappelijk en Technologisch Aspectenonderzoek, (viWTA) du Parlement régional flamand, et le Parliamentary Office of Science and Technology (Office parlementaire de la science et de la technologie) du Parlement du Royaume Uni. Répétons-le, les ressources dont disposent ces organes sont très variables. À son plus haut niveau d'activité, l'OTA comptait 120 personnes (et la législation qui l'avait établi avait en fait prévu un plafond de 200 employés). POST et viWTA disposent d'effectifs de 7 à 9 employés permanents.
- un **organe spécial du parlement, agissant comme directeur de recherche** pour des études sous-traitées à l'extérieur. Le STOA (Science and Technology Options Assessment) du Parlement Européen en est un exemple. Il est dirigé par un "Panel" composé de représentants de différents comités parlementaires.¹⁰
- un **comité parlementaire spécialisé** (habituellement doté d'un personnel de soutien réduit), dont les membres conduisent eux-mêmes (au moins dans une certaine mesure¹¹) des recherches et préparent des rapports. (p. ex., Finlande, Italie). Ces comités se différencient des comités de science et de technologie "orthodoxes", ou d'autres comités spécialisés, décrits en section 2.2.2 du texte de base, par le fait qu'ils ont la charge de nourrir les délibérations d'autres comités parlementaires, et parfois la responsabilité permanente de prendre en considération des politiques gouvernementales de plus grande portée ou à plus long terme et comportant une dimension scientifique et technologique. Le plus développé est le Comité du Futur du Parlement finlandais. Le gouvernement finlandais est requis de préparer périodiquement des "livres blancs" sur l'avenir de la Finlande, que le Comité a la responsabilité officielle d'examiner. Il peut aussi, sur leur demande, exprimer des points de vue aux autres comités parlementaires sur de questions touchant au futur (notamment des questions à long terme comme la politique de l'énergie). Le Comité a aussi un rôle clé pour le développement de méthodologies d'évaluation de la technologie et les "recherches sur le futur".¹²

⁹ Contrairement à un erreur très répandue, l'OTA existe toujours en tant qu'institution du Congrès, bien que depuis 1995 le Congrès des États-Unis ne lui alloue plus de budget annuel. Il y a eu depuis lors plusieurs tentatives pour refinancer l'OTA de manière plus modeste. Le budget annuel proposé assurerait l'emploi d'environ 20 personnes.

¹⁰ Depuis septembre 2005, ce rôle de sous-traitant extérieur a été assumé pour STOA par un groupe de cinq services parlementaires nationaux européens d'ET, incluant l'Allemagne (partenaire pilote), le Danemark, la Flandre, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

¹¹ Le travail de recherche peut être sous-traité et/ou des spécialistes de l'extérieur peuvent être détachés pour aider les membres.

¹² Des débats se développent actuellement au sujet de la création d'un comité similaire, ou peut-être d'une "délégation" (voir section 2.2.2 du texte de base) au Parlement suédois.

- **un service spécialisé, extérieur au parlement et implanté dans une organisation de recherche existante plus grande.** Cette organisation est sous contrat à durée déterminée du parlement pour diriger à son profit et de façon continue un service exclusif. Le modèle est ici celui du Büro für Technikfolgen-Abschätzung beim Deutschen Bundestag (TAB), dont les rapports nourrissent le Bundestag allemand par l'intermédiaire du Comité parlementaire sur l'éducation, la recherche et l'évaluation de la technologie.
- **un service autonome, externe par rapport au parlement, dont la plus grande part du financement vise à conduire des activités d'évaluation de la technologie pour le parlement, bien qu'il puisse aussi engager d'autres activités, p. ex. pour le gouvernement, ou puisse lancer des activités propres qui ne sont pas directement liées à des demandes parlementaires¹³.** Les exemples en sont les Conseils de technologie danois et norvégien, ainsi que l'Institut Rathenau des Pays-Bas.
- **un service autonome, externe par rapport au parlement, qui bénéficie de contrats occasionnels** du parlement pour mettre en oeuvre des évaluations de la technologie, sur une base de "partenaire le plus favorisé", mais dont la plus grande part de l'activité n'est pas liée à l'évaluation parlementaire de la technologie. Un exemple en est l'*Institut d'évaluation de la technologie*, une structure de recherche de l'Académie autrichienne des sciences.

En résumé, l'ensemble des modèles décrits ci-dessus renvoie à deux principaux facteurs :

- la rigueur, dans chaque pays, de l'exigence de *séparation du financement et de la prestation de service* entre le parlement et le gouvernement - p. ex., très affirmée au Royaume Uni moins stricte en Norvège.
- la relation entre le parlement et l'*Académie nationale des sciences et/ou de l'ingénierie*. Dans quelques pays, ces académies jouissent d'un statut particulier auprès du parlement qui les traite comme ses institutions les plus favorisées pour solliciter des avis en S&T. Dans d'autres, elles sont perçues comme groupes de pression et/ou comme trop "institutionnalisées" et donc inacceptable comme sources d'avis indépendants à l'intention du parlement.

¹³ Par exemple, organiser des "débats nationaux" sur des questions technologiques qui font l'objet de controverses.

Annexe B :

DÉCLARATION D'HELSINKI

Helsinki, Finlande, 13-14 janvier 2003

Une table ronde internationale sur la "Politique de la science, de la technologie et de l'innovation: perspective parlementaire" a été organisée à Helsinki par le Parlement de Finlande, l'UNESCO et ISESCO, les 13 et 14 janvier 2003. Des délégués de 31 pays de toutes les régions ont participé à cette importante rencontre.

Les Participants ont débattu des facteurs fondamentaux qui affectent les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation aux plans mondial et national. La créativité et l'esprit d'innovation, la création efficace de réseaux et le partage des connaissances, ainsi que le développement de capacités scientifiques à tous les niveaux ont tout particulièrement été identifiés comme autant de facteurs de grande importance pour le développement d'économies et de structures sociales fondées sur la connaissance.

Il a été aussi souligné que les succès économiques à venir dépendront de plus en plus des systèmes nationaux d'innovation, et une importance particulière a été attachée à des politiques d'innovation régionales et locales bien ciblées. Il a été en outre reconnu qu'une augmentation des investissements en enseignement scientifique et en recherche et développement revêt une importance cruciale pour la politique des gouvernements.

Les participants ont aussi procédé à un échange et à un partage de leurs expériences nationales et régionales sur des questions telles que la législation, l'évaluation de la technologie et autres aspects de la prise de décisions politiques, pour en tirer des enseignements sur la complexité de la décision dans ces domaines. Il a aussi été observé que nombre de leçons analytiques essentielles peuvent être tirées des expériences parlementaires nationales. Les participants ont en particulier reconnu les réussites des expériences de la Suède et de la Finlande ainsi que d'EPTA et du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

À la suite des discussions, la table ronde a conclu que les politiques suivantes devraient être prises en considération pour l'avenir et faire l'objet d'actions de la part de parlements dans le monde entier :

- 1) Les décideurs doivent continuer à assigner des objectifs ambitieux à l'éducation permanente et à la recherche-développement, avec une priorité à leur financement,
- 2) Le développement à grande échelle d'un système national d'innovation est un processus continu. La première des priorités d'un développement interne d'un système d'innovation est de chercher continuellement à améliorer la qualité, l'efficacité et la pertinence.
- 3) La coopération et les interactions du système de l'innovation avec d'autres secteurs de l'action politique doivent continuer à être développées et approfondies.
- 4) Les conditions propices à la recherche fondamentale et au développement stratégique de technologies doivent être renforcées.
- 5) L'interdisciplinarité comme la multidisciplinarité dans l'enseignement et la recherche, ainsi que les stratégies de "grappes sectorielles" (cluster approach) dans la politique industrielle et économique doivent être renforcées et étendues.

- 6) La coopération approfondie entre entreprises, universités et centres de recherche lancée dans le cadre de "clusters" liés au développement du bien-être, de l'information et des communications doit être étendue à d'autres domaines et renforcée davantage.
- 7) Une perspective mondiale en matière de politique de la science, de la technologie et de l'innovation est importante. Les innovations doivent être ciblées pour prendre en compte les industries et économies nouvelles et traditionnelles.
- 8) Il faut rechercher plus systématiquement une compréhension plus approfondie des processus d'innovation et, plus généralement, de l'innovation.
- 9) Les compétences de la main d'oeuvre doivent être accrues pour l'avenir. Une attention particulière doit être déployée pour garantir l'existence de personnels bien formés pour assurer le développement de la R-D dans l'industrie, pour accroître l'offre de services à haute intensité de connaissances là où ils sont nécessaires, et pour la mise en place de réglementations pour la protection des droits de propriété intellectuelle comme pour d'autres domaines qui affectent l'innovation.
- 10) Les parlements doivent développer davantage leurs propres approches pour traiter de politique de la science, de la technologie et de l'innovation. Un bon exemple de telles approches est, parmi d'autres comités parlementaires à statut permanent, celui du Comité du Futur du Parlement finlandais. L'association de parlementaires et de scientifiques a montré dans plusieurs pays qu'elle était un instrument utile pour les contacts et les échanges d'informations entre parlementaire et scientifiques. La mise en place de telles associations de scientifiques et de parlementaires est encouragée. Un autre exemple est celui du réseau régional entre parlements européens par l'intermédiaire de l'EPTA - European Parliamentary Technology Assessment Network.
- 11) Le rôle des médias a été reconnu comme élément essentiel dans le processus de communication de la science aux décideurs, aux parlementaires et au grand public. La nécessité d'une coopération plus étroite entre journalistes et scientifiques a été reconnue.

RECOMMANDATIONS

Reconnaissant la nécessité d'une coopération renforcée entre décideurs, parlementaires, scientifiques, journalistes, industriels (publics et privés) et la société civile aux niveaux national et international, les participants recommandent :

L'établissement d'un forum international des comités parlementaires pour la science, la communauté scientifique et les représentants de la société civile, dans le but de :

- Faciliter l'échange d'expériences et de savoir-faire sur la prise de décisions politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation
- Renforcer les partenariats entre les législateurs, scientifiques, médias, société civile, secteurs public et privé pour le développement de systèmes nationaux d'innovation
- Soutenir le renforcement des capacités des comités parlementaires sur la science dans les démocraties émergentes, basé sur les meilleures pratiques tirées d'expériences nationales et régionales d'organisations telles que le Comité du Futur,

EPTA, etc.

- Examiner les mérites d'une harmonisation des principes de base de la régulation des applications des travaux scientifiques et technologiques, tout en tenant compte de la diversité liée aux contraintes régionales. Des régulations sont nécessaires dans les pays en voie de développement comme dans les pays développés.

Le Forum doit se réunir périodiquement et entretenir des communications permanentes par voies de lettres d'informations, sites Internet, etc.

Des Conférences scientifiques parlementaires internationales doivent être organisées, de préférence tous les 2 ans, avec le soutien d'organisations telles que l'UIP et le Conseil de l'Europe.

Les participants à la Table ronde internationale sur la "Politique de la science, de la technologie et de l'innovation : Perspectives parlementaires", Helsinki, 13-14 janvier 2003,

appellent l'UNESCO et les partenaires régionaux à organiser des ateliers régionaux dans les parlements nationaux

Appellent les Organismes, en l'occurrence le Parlement de Finlande, ISESCO et l'UNESCO, à mettre en place un tel Forum en consultation avec les acteurs parlementaires nationaux, régionaux et internationaux.

Forum latino-américain**Buenos Aires, 07-08 mars 2005**

Les représentants des comités parlementaires sur la science, la technologie et l'innovation productive d'Argentine, du Brésil, du Chili, de l'Équateur, d'El Salvador, du Mexique, de Panama, du Paraguay, du Pérou et du Venezuela se sont réunis à Buenos Aires, République argentine, les 7 et 8 mars 2005, lors du Premier Forum latino-américain des comités parlementaires pour la science, la technologie.

La rencontre était organisée par le Comité pour la science et la technologie de la Chambre des Représentants de l'Argentine, le Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la technologie en Amérique Latine et aux Caraïbes, et le Secrétariat de la science, de la technologie et de l'innovation productive de l'Argentine.

Ayant examiné le "Déclaration de Saint-Domingue",¹⁵ qui reconnaît que l'Amérique Latine et les Caraïbes sont confrontées à la nécessité absolue d'améliorer la qualité de vie de leurs populations et de faire avancer le développement durable en termes économiques, sociaux et environnementaux pour lesquels la science, la technologie et l'innovation peuvent contribuer à : augmenter la qualité de vie de la population, élever son niveau de culture et de formation, progresser vers une véritable protection de l'environnement et des ressources naturelles, créer de nouvelles opportunités d'emploi et de qualification des ressources humaines, accroître la compétitivité économique, aider à la transformation des processus de production de biens et de services, et réduire les déséquilibres régionaux. Bref, il est devenu impératif d'instituer un compromis social (contrat) de la science et de la technologie avec la société, fondé sur l'élimination de la pauvreté, l'assurance d'une amélioration continue de la qualité de vie des populations et l'établissement d'une relation harmonieuse entre la nature et le développement durable.

Comme énoncé plus haut, ce compromis ou contrat social de la science et de la technologie avec la société doit comporter une série d'objectifs explicites adoptés conjointement par les gouvernements, le secteur des entreprises, les communautés universitaires et scientifiques, les autres intervenants collectifs et la coopération internationale. Il est nécessaire de poser des fondations solides pour les stratégies et politiques à long terme concernant les activités en science, technologie et innovation pour un développement humain durable auto-entretenu, en adoptant des mesures efficaces pour soutenir la recherche scientifique, le développement technologique et l'innovation productive afin de dégager des solutions originales pour les problèmes spécifiques des pays de la région.

¹⁴ La traduction de l'espagnol à l'anglais a été réalisée par Nora Izetta, du Département de la traduction du Congrès national argentin.

¹⁵ Rencontre régionale de consultation pour l'Amérique Latine et les Caraïbes de la Conférence mondiale sur la science, Saint-Domingue, République dominicaine 10-12 mars 1999

Ayant examiné la Déclaration de Lima,¹⁶ qui reconnaît la nécessité impérieuse d'œuvrer pour une large adhésion et reconnaissance de la science, de la technologie, de l'ingénierie et de l'innovation comme autant d'éléments d'une stratégie de croissance sociale et économique, et pour leur inclusion dans les plans de développement nationaux et régionaux dans le but de réduire la pauvreté dans l'hémisphère, en tentant aussi de parvenir pour 2007 à ce que tous les États de la région adoptent des politiques nationales efficaces pour la science, la technologie, l'ingénierie et l'innovation qui soient clairement intégrées aux politiques économiques et sociales - avec la nécessité, dans ce but, de mettre en œuvre une législation et des cadres juridiques garantissant et soutenant ces politiques à l'avenir.

Considérant qu'une intégration régionale des activités de recherche scientifique, de développement technologique et d'innovation productive devrait appeler le recours à un instrument puissant pour encourager les synergies entre groupes distincts différents de nos pays et optimiser ainsi les ressources physiques, humaines et économiques en favorisant l'apparition de projets qui pourront apporter des solutions aux problèmes fondamentaux de l'Amérique Latine, comme la qualité de vie de ses populations, les conditions de protection de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que l'encouragement et le soutien aux processus de création et d'innovation dans toutes les dimensions des activités humaines.

Tenant compte des expériences et des propositions couronnées de succès en matière de coopération, d'intégration et de développement entre gouvernements différents de la région, mises en œuvre par le Programme régional de développement scientifique et technologique de l'Organisation des États Américains,¹⁷ de plusieurs initiatives adoptées dans le cadre des pays membres du "Pacte Andin", le Programme ibéro-américain sur la science et la technologie pour le développement (CYTED)¹⁸ et la Réunion spéciale sur la science et la technologie (RECYT) du MERCOSUR¹⁹, il est reconnu que la région est caractérisée par un développement asymétrique, non seulement de ses institutions scientifiques, technologiques et d'innovation productive, mais aussi de ses comités parlementaires, qui sont en charge des cadres juridiques qui régulent les activités des premières. Quelques pays disposent d'une structure institutionnelle consolidée, tandis que d'autres ne font que débiter les processus d'institutionnalisation des activités scientifiques et technologiques. L'instabilité institutionnelle et l'absence de continuité dans la mise en œuvre des politiques sont autant de phénomènes qui limitent les possibilités d'évolution des systèmes scientifiques et technologiques dans la région.

¹⁶ Réunion des Ministres et Autorités principales pour la science et la technologie, organisée par le Conseil interaméricain pour le développement intégral, Organisation des États Américains, 11-12 novembre 2004, Lima, Pérou.

¹⁷ Le Programme régional de développement scientifique et technologique de l'OAS a été créé en 1968 par décision des présidents des Amériques, lors d'une réunion à Punta del Este (Uruguay)

¹⁸ Le Programme ibéro-américain sur la science et la technologie pour le développement (CYTED), lancé en 1984 par un Accord-cadre inter-institutionnel signé par 19 pays d'Amérique Latine, l'Espagne et le Portugal, est défini comme un programme international de coopération multilatérale en science et en technologie, de caractère horizontal et axé sur l'Amérique Latine.

¹⁹ La Réunion spéciale sur la science et la technologie (RECYT) du MERCOSUR a été instituée à la 11^{ème} session du Conseil du Marché Commun (CMC) tenue les 26-27 juin 1992 à Las Lenas (Argentine)

Examinant les recommandations de la "Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique"²⁰ qui propose que les gouvernements, et tout particulièrement les parlements, doivent faire systématiquement appel à la coopération de scientifiques et ingénieurs pour développer des politiques et législations adéquates pour ce qui touche aux processus de changement économique, social et technologique. Les contributions de ces experts doivent devenir des composantes des programmes de consultation des parlementaires. Il y a là une priorité de plus en plus impérieuse pour les processus de prise de décisions et la définition des politiques à court, moyen et long termes des pays et des régions.

LES LÉGISLATEURS LATINO-AMÉRICAINS PARTICIPANT AU PREMIER FORUM LATINO-AMÉRICAIN DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS PARLEMENTAIRES POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE DÉCLARENT QUE :

1. Il est essentiel d'adopter des mesures visant à soutenir le renforcement institutionnel et organisationnel de comités parlementaires concernés par la formulation de la législation et des cadres juridiques pour la mise en oeuvre et le financement des activités de recherche scientifique, de développement technologique et d'innovation productive, afin de permettre la formulation, la mise en place, l'exécution, l'évaluation et la gestion de politiques nationales et régionales adéquates.
2. Il est impératif de considérer les activités de science, technologie et innovation comme des axes fondamentaux du développement national et régional, en comblant l'écart d'investissement qui nous sépare des pays développés, en mettant en oeuvre des mesures adéquates dans les budgets nationaux et en favorisant les investissements privés en ce domaine.
3. Les parlements de la région doivent proposer et adapter les législations nationales pour encourager des activités systématiques directement ou indirectement liées au développement scientifique et technologique, par la création, la diffusion, la transmission et l'application de connaissances, de technologies et d'innovations productives résultant de la production des systèmes nationaux scientifiques et technologiques ainsi que des connaissances traditionnelles de chaque pays.
4. Il est nécessaire d'harmoniser les législations nationales pour favoriser les mécanismes de coopération internationale pour la recherche scientifique, le développement technologique et l'innovation productive, ce qui devrait contribuer à :
(i) La mise en place de capacités scientifiques de base stables dans les pays en voie de développement, (ii) La formation de jeunes chercheurs bien intégrés à leurs environnements sociaux respectifs, (iii) La gestion adéquate des programmes de recherche conformément aux valeurs et aux priorités de la région et dans une perspective mondiale.
5. La coopération horizontale doit être encouragée entre pays de la région, en particulier entre parlements, pour créer de nouvelles possibilités d'échanges et de rapprochements entre capacités humaines, physiques et financières des différents groupes parlementaires détenant des responsabilités législatives dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.
6. Il est essentiel d'actualiser les informations dont disposent les législateurs et autres personnes responsables de la prise de décisions sur des sujets liés à la science, à la

²⁰ "Conférence mondiale sur la Science" tenue à Budapest (Hongrie) du 26 juin au 1er juillet 1999, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et le Conseil International pour la Science (ICSU).

technologie et à l'innovation dont l'influence pénètre de plus en plus toutes les activités humaines.

7. Des mécanismes permanents pour le dialogue avec les universitaires, les scientifiques et toutes les communautés sources d'expertise doivent être établis pour faciliter le développement des informations nécessaires aux processus de décision en matière de science, de technologie et d'innovation.
8. Il est nécessaire de mettre à l'étude la possibilité de mettre en place un réseau interparlementaire latino-américain des conseils et évaluation des textes législatifs concernant la science, la technologie et l'innovation, afin de partager les ressources nécessaires, sauvegarder la qualité scientifique des processus de consultation et d'évaluation et entreprendre des actions de travail conjoint entre parlements de la région.
9. Il est essentiel d'oeuvrer pour la création d'un forum parlementaire national comme instrument d'étude des stratégies et scénarios à moyen et long terme, afin de formuler des politiques qui stimuleront les applications de la science, de la technologie et de l'innovation pour l'amélioration des conditions de vie des habitants de la région.
10. On envisagera de mettre à l'étude de façon systématique les différentes législations nationales et traités bilatéraux et multilatéraux existants, afin d'harmoniser, autant que possible, les différents législations et cadres juridiques nationaux pour progresser sur la voie d'une intégration régionale en matière de science, de technologie et d'innovation.
11. Les pays savent que leurs échanges d'informations sur la législation en matière de science, de technologie et d'innovation ne peuvent qu'approfondir la compréhension de nos cadres juridiques respectifs. C'est à cette fin que la République argentine propose, comme première étape, que la base de données sur la législation MERCOSUR de la science et de la technologie du Secrétariat de la Science, de la technologie et de l'innovation productive (SECYT) soit étendue pour y inclure les données des autres pays participants. Afin de permettre l'analyse et la recherche systématiques dans cette base de données nouvelle, la législation qui sera transmise sera classée suivant les catégories ci-dessous : (1) organisation institutionnelle du système de la science, de la technologie et de l'innovation productive, (2) formation et développement technologique, (3) incitations fiscales, exemptions et déductions, (4) crédits financiers, (5) incitations non fiscales : aide économique, (6) autres, (7) droits d'auteur, (8) biosécurité, et (9) traités internationaux de coopération scientifique et technologique internationale.
12. Les parlements doivent préparer des propositions législatives pour encourager les échanges d'enseignants et de chercheurs entre pays latino-américains afin de tirer parti de capacités existantes en science et en technologie et d'accroître la masse critique, dans des domaines pertinents pour la région, pour les maîtrises et doctorats.
13. Il est nécessaire de proposer une nouvelle rencontre des législateurs latino-américains spécialement concernés par les questions de science, technologie et innovation, afin d'élaborer un calendrier garantissant le processus d'intégration régionale et la viabilité du contrat social pendant la décennie à venir. Cette déclaration est signée en la Ville Autonome de Buenos Aires, le 8 mars 2005.

Les représentants, députés et membres des parlements suivants signent la déclaration :

Les représentants, députés et membres de parlements suivants signent la déclaration :

Luz Doris Sánchez Pinedo de Romero (République du Pérou),

H. Guadalupe Larriva González

(République de l'Équateur), **Edmundo Villouta**

(République du Chili), **Julio César Córdova Martllnez**

(États Unis du Mexique) **Lilia J. Puig de Stubrin**

(République argentine), **André Zacharow**
(République Fédérative du Brésil), **Luis Guillermo Berdugo Rojas**
(République Bolivarienne du Venezuela), **H. L. Jassir Purcait**
(République de Panama), **Fernando Oreggioni**
(République du Paraguay), **Carlos Larreguy**
(République argentine) et **Rubén Orellana**
(République de El Salvador).

Annexe D Forum de Politique de la science d'Asie du Sud Première Conférence sur la politique de la science et de la technologie Défis de à venir dans le contexte de la mondialisation

Sous les auspices du Conseil régional pour la science, la technologie et le développement, et avec le co-patronage de l'UNESCO, Forum Inde-États-Unis sur la S&T, CSIR, Département de la science et de la technologie, Département de la biotechnologie et Ministère du Développement des Ressources Humaines, Gouvernement de l'Inde

Recommandations et compte-rendu

Principales recommandations

Des scientifiques, des spécialistes de politique de la science, des décideurs gouvernementaux et des parlementaires du monde entier ont, pendant quatre jours de discussions, participé à un débat sur la coopération en matière de politique de la science face aux enjeux à venir dans cette nouvelle ère de mondialisation. Les participants ont reconnu la nécessité de renforcer la coopération entre parlementaires et décideurs politiques, scientifiques, industriels (publics et privés) et médias, à tous les niveaux, allant du sous-national à l'international.

Les propositions suivantes ont été faites :

- a. Échanges d'expériences et d'informations sur l'élaboration des politiques de la technologie et de l'innovation.
- b. Soutien au renforcement de comités parlementaires pour la science dans les démocraties actives, en s'appuyant en partie sur les meilleures pratiques des organisations parlementaires nationales et régionales ayant accumulé des expériences opérationnelles significatives.
- c. Renforcement des partenariats entre corps législatifs, scientifiques, médias, secteurs public et privé pour le développement de systèmes nationaux d'innovation.

La première réunion du Forum pourrait être organisée en Inde au début de 2006, avec un Secrétariat provisoire à établir en Inde pour organiser la première réunion en coopération avec l'UNESCO et d'autres organisations internationales. Un Secrétariat Permanent sera ensuite établi, éventuellement en rotation parmi les pays de la sous-région. Le Forum pourrait aussi se réunir périodiquement tout en entretenant une activité continue par lettres d'informations, sites Internet, ateliers régionaux, etc.

Il est aussi nécessaire de développer une politique commune de la science et de la technologie pour les états de la région Nord-Ouest de l'Inde, comprenant le Pendjab, Haryana et Himachal Pradesh. La Conférence a recommandé aux gouvernements des États respectifs de coopérer et développer une politique tout spécialement axée sur la promotion du développement industriel et agricole dans la région, en portant une attention particulière à la protection de l'environnement et à l'exploitation des ressources en énergie.

Annexe E Forum mondial de la science

Budapest, Hongrie, 10-12 Novembre 2005

Session spéciale - La science dans un monde démocratique : le rôle des parlements

La table ronde, organisée par l'UNESCO, l'Organisation Islamique pour l'Éducation, la Science et la Culture (ISESCO) et le Parlement finlandais, a réuni des représentants de comités parlementaires pour la science d'Europe, d'Amérique Latine, d'Asie, d'Afrique et des états Arabes; ainsi que des scientifiques et des représentants d'organisations internationales. Les participants ont pris connaissance de diverses expériences qu'ils ont examinées, ainsi que le rôle des parlements pour la science, la recherche et l'innovation.

Conclusions et Recommandations

- Le processus législatif appelle aujourd'hui une participation croissante de nombreux acteurs, bien au-delà de ceux qui détiennent des responsabilités officielles. La prise de décisions politiques est un processus qui associe des autorités compétentes ou des représentants des gouvernements (OG), des acteurs économiques, des groupes de réflexion, des journalistes et d'autres intérêts concernés ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG).
- L'essence d'une connexion efficace entre la science et les parlementaires tient au renforcement des communications entre scientifiques et décideurs. Les scientifiques doivent transmettre leurs résultats de recherches aux décideurs avec exactitude et de manière compréhensible, en mettant en lumière les insuffisances dans le savoir et en soulignant les incertitudes, de sorte que les médias et notamment les journalistes jouent ici un rôle essentiel.
- La nécessité de préparer les parlementaires aux développements scientifiques à venir et aux avantages ou impacts qui en résulteront, souligne la nécessité de mieux comprendre la grande diversité de méthodologies et d'instruments technologiques, l'évaluation de la technologie et la prospective technologique. Les participants ont appelé l'UNESCO à faire fonction de centrale d'informations pour toutes les procédures existantes.
- Reconnaissant que la prise de décision intervient encore principalement au niveau national, il est nécessaire de renforcer les réseaux et la coopération entre pays pour permettre des échanges d'expériences et d'expertises.
- Prenant note des différences entre les échelles de temps de la science et du monde politique, les participants ont souligné la nécessité de politiques à long terme, notamment à propos d'infrastructures scientifiques conçues pour perdurer pendant des générations et non d'une élection à l'autre.
- Un Forum national de politique de la science doit inclure des parlementaires, des décideurs en matière de politique de la science et de la technologie, des journalistes, des acteurs économiques, des partis politiques et des organisations de la société civile.
- L'UNESCO et ISESCO ont été invitées à fournir une plateforme internationale pour la coopération entre comités parlementaires pour la science, scientifiques et diverses parties prenantes afin de partager des expériences et des pratiques et d'améliorer les processus législatifs nationaux.

Annexe F Forum d'Asie du Centre et du Sud Ouest sur la politique de la science et de la technologie pour le développement durable

Téhéran, Iran, 21-23 janvier 2006.

Les participants au Forum d'Asie du Centre et du Sud Ouest sur la politique de la science et de la technologie pour le développement durable : Les experts et représentants des gouvernements, institutions universitaires et parlements d'Iran, du Pakistan, de l'Afghanistan, du Kirghistan et de l'Ouzbékistan, avec des personnes-ressources de Chine et de Corée du Sud ainsi que des représentants d'organisations internationales, de l'UNESCO, d'ISESCO et de UNIDO, ont tenu leur première réunion à Téhéran du 21 au 23 janvier 2006.

Les Participants ont entendu des présentations de l'UNESCO, d'ISESCO, de la Chine et de la Corée, et ont partagé leurs expériences nationales en matière de formulation, de mise en oeuvre et d'évaluation de la politique de la science et de la technologie. Les participants au Forum d'Asie du Centre et du Sud Ouest ont recommandé ce qui suit :

- Que le Forum d'Asie du Centre et du Sud Ouest proposé par l'UNESCO et ISESCO soit institué avec l'objectif de fournir une plateforme pour la coopération en science, technologie et innovation (STI) et de faciliter les échanges d'informations sur les politiques de la science et de la technologie, leur programmation, leur développement et la formation en ce domaine.
- Que le Forum d'Asie du Centre et du Sud Ouest se réunisse tous les ans dans une capitale régionale, dont le choix sera opéré chaque année par les pays participants de la région.
- Que les gouvernements et décideurs affirment la conviction du Forum que la STI est essentielle pour la croissance des économies du savoir et devrait figurer en tête des priorités gouvernementales.
- Que des investissements appropriés, publics autant que privés, doivent être réalisés en matière de STI et qu'ils engendreront des retombées sous la forme d'amélioration des niveaux de vie, d'atténuation de la pauvreté et de développement équitable et durable.
- Que des dispositions doivent être prises pour évaluer l'état actuel de la politique et de la pratique concernant la STI dans chaque pays, afin de définir les besoins et l'orientation stratégique de départ.
- Que des politiques de la science et de la technologie réalistes et fondées sur des données établies soient développées et que les gouvernements des pays membres encouragent l'établissement d'un équilibre entre l'investissement en science (recherche) et le développement industriel et technologique appliqué. Des partenariats entre établissements universitaires et entreprises pourraient être facilités, par exemple avec des organisations telles que des parcs technologiques ou incubateurs.
- Que des programmes de recherche stratégique en STI soient développés, y compris par le biais de bourses et de soutiens aux étudiants de talent, ainsi qu'un système de partage d'expériences, de meilleures pratiques et de connaissances à l'échelle de la région et du monde. Ce programme stratégique doit prendre en compte les priorités et besoins de chaque pays.
- Que chaque gouvernement établisse des mécanismes institutionnels et financiers appropriés, y compris des programmes de renforcement des capacités, pour garantir que les politiques nationales de développement de la STI pourront être mises en oeuvre.
- Que le traitement de questions relatives à la STI dans les médias de masse soit développé et soutenu, comme un aspect essentiel de la formulation des politiques et de l'information du public.

Le Forum a invité l'UNESCO et ISESCO à apporter leur soutien, grâce à leurs bureaux de Téhéran, à l'organisation du Forum sous-régional recommandé plus haut, ainsi qu'aux autres initiatives relatives à la mise en oeuvre des recommandations du Forum.

ANNEXE G

Session spéciale sur

“Investir dans la Science, la Technologie et l’Innovation: Défis et Opportunités pour les Parlements”

Organisée par l’UNESCO et l’ISESCO

Budapest, Hongrie, 9 novembre 2007

Dans le cadre d'une série de Forums Parlementaires organisés par UNESCO pour la mise en œuvre des recommandations de la Conférence Internationale sur “Les politiques de la Science et de la Technologie: une perspective parlementaire” qui c’est tenue à Helsinki, Finlande, en janvier 2003 qui avait pour but une meilleure gouvernance des systèmes de science et technologie par le dialogue entre les décideurs gouvernementaux, les parlementaires, les scientifiques et autres parties prenantes, une session spéciale intitulée “Investir dans la Science, la Technologie et l’Innovation: Défis et Opportunités pour les Parlements” se tenue le 9 novembre 2007 dans le cadre de du Forum Mondial sur la Science à Budapest, Hongrie. Représentants des Commissions de Science et Technologie des Parlements de toutes les régions du monde, scientifiques et journalistes on participé à cette session.

Les questions suivantes ont été discutées: le rôle des Parlements pour une approche globale du processus budgétaire en STI; les expériences nationales dans les priorités budgétaires pour la STI; les relations entre les commissions de science et technologie et les autre commissions parlementaires dans le processus budgétaire pour le STI; la manière dont les Parlements traitent la nécessité d’investir davantage dans la science.

A la suite des présentations et des discussions sur les thèmes susmentionnés, les participants:

- Ont reconnu qu’il y a une relation directe entre les investissements en STI et le développement économique et social en termes d’espérance de vie, réduction de la pauvreté et de la durabilité environnementale;
- Ont souligné que le budget, en tant que document social le plus important, est plus qu’un document financier
- Ont mis l’accent sur la responsabilité des parlementaires dans l’attribution des priorités en faveur de la science et la technologie dans des pays où la compétition budgétaire est très forte.
- Ont admis que dans le cadre des nouvelles formes de gouvernance, plusieurs parties prenantes participent à la définition des politiques budgétaires au-delà des Parlements (institutions scientifiques et d’éducation, le secteur privé, la société civile et le media).
- Ont réalisé que le Parlements et les Commissions de STI jouent un rôle clef dans l’augmentation des investissements dans la science car les ressources sont allouées par des instruments législatifs.
- Ont observé qu’il y faut combler le fossé entre les Parlementaires et les scientifiques afin de trouver des solutions durables aux problèmes de l’humanité. L’UNESCO a été sollicitée à faciliter cette proposition.
- Ont sollicité l’UNESCO à promouvoir un programme de recherche sur les questions globales importantes pour la paix et pour un futur durable pour tous.
- De plus ont exhorté l’UNESCO de promouvoir le renforcement des capacités des parlementaires et de la société civile part tout dan s le monde afin de garantir l’accès à l’information scientifique sur les impacts positifs et/ou négatifs des technologies.
- Ont salué l’UNESCO pour l’opportunité de dialogue et d’échanges d’expérience entre parlementaires. Il a été observé que très souvent les scientifiques et les fonctionnaires publics n’ont pas l’opportunité d’interagir entre eux. L’UNESCO a été encouragée à initier ou améliorer le dialogue entre les scientifiques et les parlementaires.

**ANNEXE H Révision des politiques scientifiques, technologiques et de l'innovation
Mombasa, Kenya, 30 mars – 3 avril 2009**

Déclaration de Mombasa sur la création d'un Réseau Parlementaire pour l'Afrique de l'Est sur la Science et la Technologie pour le Développement

Nous, membres des Parlements des pays suivants de l'Afrique de l'Est: Erythrée, Ethiopie, Kenya, Rwanda, Soudan, Tanzanie, and Uganda – en présence de Membres du Parlement d'Egypte et d'experts des mêmes pays - réunis à Mombasa, à l'invitation de UNESCO, du Gouvernement du Kenya, et de l'Institut de Statistiques de l'UNESCO, avec la collaboration de l'Union Africaine et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) du 1^{er} au 3 avril 2009 pour l'atelier de l'UNESCO sur la « Révision des politiques scientifiques, technologiques et de l'innovation »

- Rappelant que le Plan d'Action Consolidé (CPA) pour la Science et la Technologie en Afrique), développé sous la direction de UA/NEPAD, a été adopté par les Chefs d'Etats et de Gouvernements d'Afrique à Khartoum en juin 2006 en tant que cadre de référence pour le développement de la science et la technologie en Afrique ;
- Rappelant la décision des Chefs d'Etats et de Gouvernements Africains prise à Addis-Abeba, en janvier 2007 de donner priorité à la science et la technologie pour accélérer le développement en Afrique;
- Rappelant une fois de plus la décision des Chefs d'Etats et de Gouvernements Africains prise en Janvier 2009 de créer un Observatoire Africain de la science et la technologie hébergée par le gouvernement de Guinée Equatoriale;
- Ayant eu l'opportunité d'être informés sur différentes questions concernant la prise de décision en science, technologie et innovation, y compris les questions relatives à la relation entre les statistiques et la formulation des politiques;
- Ayant été informés sur la situation du contexte des politiques de la STI dans les différents pays de la région, qui fait apparaître de larges disparités entre eux;

Ayant bénéficié d'un dialogue très fructueux entre nous, Membres des Parlements, et les responsables nationaux sur la révision des politiques scientifiques dans les différents pays qui a souligné davantage le rôle de la STI pour réaliser les priorités nationales de développement;

Nous reconnaissons, par la présente Déclaration, qu'il est nécessaire de:

- Sensibiliser les Parlementaires sur le rôle de la STI pour le développement durable en Afrique;
- Soutenir le renforcement des capacités des Parlementaires et du personnel travaillant dans les Parlements;
- Renforcer le partenariat entre les législateurs, les scientifiques, le secteur productif et la société civile pour le développement des systèmes nationaux d'innovation ; et
- Accroître la coopération entre les parlementaires de la région afin de partager les expériences et les pratiques en matière de législation scientifique et développement

En conséquence, **nous décidons de** :

1. Poursuivre la création d'une commission pour la STI à l'intérieur des Parlements là où cette commission n'existe pas;

2. Renforcer le dialogue avec les scientifiques, le public et les autres parties prenantes sur les questions scientifiques d'intérêt général qui sont portées aux Parlements;
3. Promouvoir la STI et accélérer l'adoption, en connaissance de cause, de législations visant à valoriser la STI pour le développement socio- économique ;
4. Créer un réseau de parlementaires en soutien de la science et la technologie pour le développement intitulé "Réseau Parlementaire pour la STI pour le développement" pour l'Afrique de l'Est.

Nous sollicitons:

1. L'appui de l'UNESCO et de l'Union Africaine ainsi que des Communautés Economiques régionales aux parlements sous régionaux pour la mise en œuvre des résolutions susmentionnées;
2. L'appui de l'UNESCO et de l'Union Africaine ainsi que des Communautés Economiques régionales pour rendre opérationnel le " Réseau Parlementaire pour la STI pour le développement » pour l'Afrique de l'Est y compris l'hébergement à l'UNESCO d'un Secrétariat en intérim du Réseau ; et
3. La création par la Commission de l'Union Africaine, avec le soutien de l'UNESCO, d'un Réseau Parlementaire Panafricain pour la STI pour le développement.

Enfin nous voulons exprimer notre profonde gratitude au gouvernement du Kenya, à l'Union Africaine et son programme NEPAD, à l'UNESCO et à l'Institut des Statistiques de l'UNESCO pour avoir organisé cet atelier.

Faite à Mombasa le 3 avril 2009

ANNEXE I

Lancement du Forum interparlementaire africain sur la science, la technologie et l'innovation, Addis-Abeba, Ethiopie, 2 mai 2011 Par l'UNESCO, l'UNECA et l'ISESCO

1. Contexte

À l'heure actuelle en Afrique, la plupart des parlementaires n'ont pas de formation scientifique et technologique appropriée et les institutions législatives sont dépourvues de mécanismes qui leur permettraient de mieux traiter les questions de STI. Ainsi les organismes parlementaires font-ils face à des difficultés constantes et croissantes pour s'occuper des questions techniques qui surviennent et font l'objet de controverses, notamment l'investissement en recherche-développement (au moins 1 % du PIB), les aliments transgéniques, le clonage humain, le changement climatique, la biodiversité, la bioéthique, le transfert de technologie, la nanotechnologie, les connaissances autochtones, la réglementation pour appuyer l'investissement direct étranger (IDE), la protection de la propriété intellectuelle, etc.

La résolution de ces difficultés fait appel à un certain nombre d'interventions stratégiques, qui devraient inclure le renforcement des capacités des parlements et des députés en matière d'élaboration de politiques relatives à la science et la technologie ainsi que des lois et dispositions visant à établir et à pérenniser des systèmes d'innovation nationaux, sectoriels et régionaux.

2. Forum interparlementaire africain sur la science, la technologie et l'innovation

Dans le contexte ci-dessus, les objectifs d'ensemble et spécifiques du Forum sont les suivants :

2.1 Objectif stratégique d'ensemble

Essentiellement, le Forum a pour but d'établir une plate-forme pour la coopération et la mutualisation d'informations et de connaissances en matière de STI, réunissant des parlementaires, décideurs et scientifiques africains avec des représentants des médias, de la société civile et du secteur privé, et des medias.

2.2 Objectifs stratégiques spécifiques

Les objectifs spécifiques du Forum sont les suivants :

- Renforcer les partenariats, cultiver le dialogue entre parlementaires, décideurs et scientifiques d'une part, représentants des médias, de la société civile et du secteur privé, et courtiers en information d'autre part, afin de promouvoir des systèmes d'innovation nationaux, sectoriels et régionaux ;
- Échanger des informations et mutualiser des expériences concernant divers intérêts et questions ainsi que l'élaboration de politiques en matière de STI, et promouvoir la coopération régionale à tous les niveaux sur des thèmes d'intérêt commun dans ce domaine ;
- Informer les membres des parlements de la pertinence des avancées scientifiques et technologiques par rapport aux questions relatives à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD ;
- Former des parlementaires avisés, susceptibles d'approfondir les questions de STI en vue de l'engagement en faveur du développement socioéconomique et pour étendre la coopération interparlementaire ;
- Mutualiser les meilleures pratiques pour la prise en considération de la science, la technologie et l'innovation au niveau parlementaire ;

- Tirer le meilleur profit du rôle que les médias pourraient efficacement jouer dans la communication scientifique à l'intention des parlementaires et de l'ensemble du public ;
- Promouvoir la mise en place d'une commission de STI ou d'une structure parlementaire d'évaluation de la technologie, ou appuyer la formation d'une agence pour la science et la technologie au sein de tous les parlements africains ;
- Maintenir une activité régulière grâce à des bulletins d'information, des sites Internet et des ateliers régionaux.

2.3 Activités

De manière plus spécifique, les activités centrales du Forum seront comme suit :

- Renforcement des capacités: par l'intermédiaire d'ateliers de formation nationaux, subrégionaux et régionaux sur des questions associées à la science, la technologie et l'innovation, et au rôle des parlements ;
- Visites d'études ;
- Site Internet, bulletin et documents d'information ;
- Travaux de recherche sur des questions nouvelles.

2.4 Participants au Forum

Le Forum réunira des parlementaires, décideurs et scientifiques de renom africains avec des représentants des médias, de la société civile et du secteur privé, et des courtiers en information.

2.5 Organisation

- Le Forum tiendra une réunion annuelle, dont le lieu et la date seront fixés lors de la réunion précédente. La présidence sera assurée par l'institution accueillant la réunion.
- L'institution hôte prendra les dispositions nécessaires à l'organisation de la réunion. Elle en assumera les frais, tandis que les participants couvriront leurs propres frais.
- Un comité exécutif sera créé pour étudier les questions ayant trait à la gestion du Forum. Il comprendra le nombre voulu de membres, choisis lors de la réunion annuelle précédente. Le comité exécutif apportera son soutien à l'institution qui accueillera la réunion annuelle.
- Un président sera élu pour représenter le Forum et assumer la présidence du comité exécutif. Son mandat sera conclu pour une période de trois ans renouvelable sur réélection.
- Selon les besoins, il sera possible de créer des groupes de travail spéciaux pour examiner certaines questions régionales spécifiques. Ces groupes feront rapport sur leur travail lors des réunions annuelles.

Dernière page de couverture

Face à un contexte de mondialisation croissante, les décideurs politiques doivent formuler des politiques, des programmes et des partenariats qui maximaliseront les opportunités économiques de leur pays. Il est donc essentiel de disposer d'une série de mécanismes garantissant que les décideurs gouvernementaux comme ceux des parlements qui sont responsables de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) peuvent intervenir avec efficacité dans les questions relatives à la S&T. Les parlements, en particulier, éprouvent des difficultés croissantes pour affronter et traiter la complexité grandissante de la S&T et pour définir des priorités de recherche visant à répondre aux besoins des populations ainsi qu'aux objectifs nationaux de développement.

Quelles sont les principales contraintes auxquelles sont confrontés les parlementaires dans leur travail législatif concernant la science et la technologie?

Quels sont les voies et les moyens adoptés ou à adopter pour gérer les complexités du développement de la S&T et formuler la politique de la science?

Quel est le rôle de la communauté scientifique dans le processus législatif concernant la S&T?

Comment engager ou améliorer un dialogue constructif entre scientifiques et parlementaires?

Comment associer au processus législatif sur la science les différentes composantes de la société, y compris le public et les médias?

Telles sont quelques unes des principales questions traitées par le Document de Travail "La science, la technologie et la politique de l'innovation : Le rôle des parlements".

Ce document s'inscrit dans les travaux de l'UNESCO visant à mettre en lumière de nouvelles formes d'interaction entre la communauté scientifique, les décideurs politiques et la société, ainsi que les nouvelles dispositions institutionnelles requises entre différents domaines d'action gouvernementale pour améliorer la cohérence et la consistance de la politique de la science et de la technologie. L'Organisation développe en fait depuis 2003 ses approches de travail avec les parlements pour les questions liées à la S&T. Elle a lancé dans cette optique, à la suite de la Conférence internationale sur "Science, technologie et innovation : Perspective parlementaire", organisée conjointement par l'UNESCO, ISESCO et le Comité du Futur du Parlement finlandais, à Helsinki (janvier (2003) des projets pilotes nationaux et régionaux visant à développer des Forums interparlementaires pour la S&T et à réunir des comités parlementaires pour la science, des décideurs gouvernementaux, des scientifiques, des industriels, ainsi que des représentants de la société civile et des médias.

UNESCO

Division des politiques scientifiques et du renforcement des capacités

Secteur des sciences exactes et naturelles

1, rue Miollis

75732 Paris Cedex 15

France

Tél. : + 33 1 45 68 41 63

Télécopie + 33 1 45 68 58 27

Email : sc.stp@unesco.org

